

SITE DE LIGNERES COMMISSION DE SUIVI

07 juin 2023



Sommaire



PRESENTATION DU SITE FICHE D'IDENTITÉ

PLANS

CARTOGRAPHIE DES VILLAGES AVOISINANTS

RISQUES MAJEURS

BILAN SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

PREVENTION DES RISQUES ET COUTS

DISTANCE D'EFFETS THERMIQUES

DISTANCE D'EFFETS SURPRESSION

PLAN D'OPÉRATION INTERNE

COMPTE RENDU DES ÉVÈNEMENTS ET EXERCICES

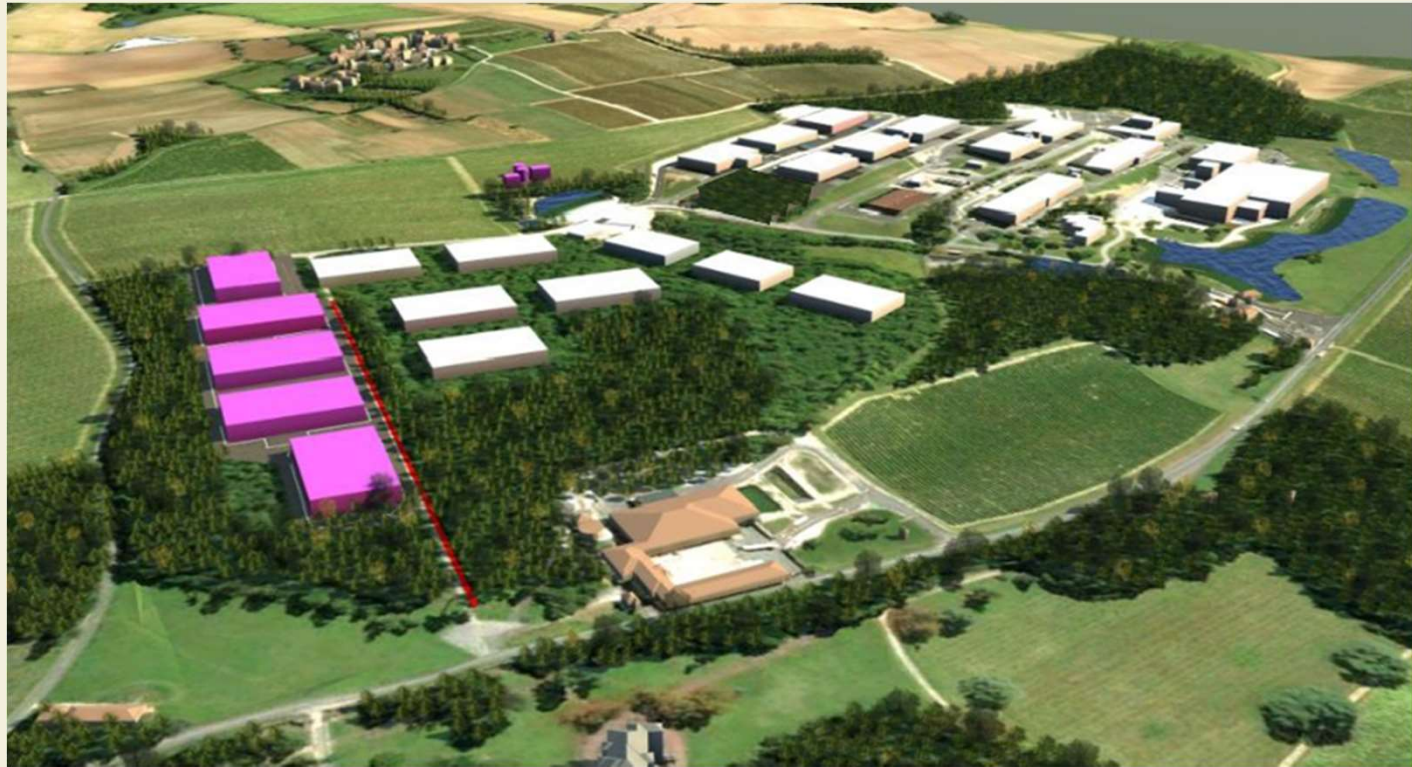
BILAN ENVIRONNEMENTAL (ANALYSES EP ET REJETS)

FAITS MARQUANTS

DOSSIERS EN COURS ET PERSPECTIVES

ANNEXES

PRÉSENTATION DU SITE DE LIGNÈRES: SIMULATION AÉRIENNE



RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Activité

- Réception des eaux de vie, remplissage et soutirage des fûts vieillissement des eaux de vie ;
- Coupes et assemblages.
- Conditionnement, stockage matières sèches, expédition produits finis.

Classement ICPE

Site soumis à autorisation – Rubrique 4755 Seveso seuil Haut

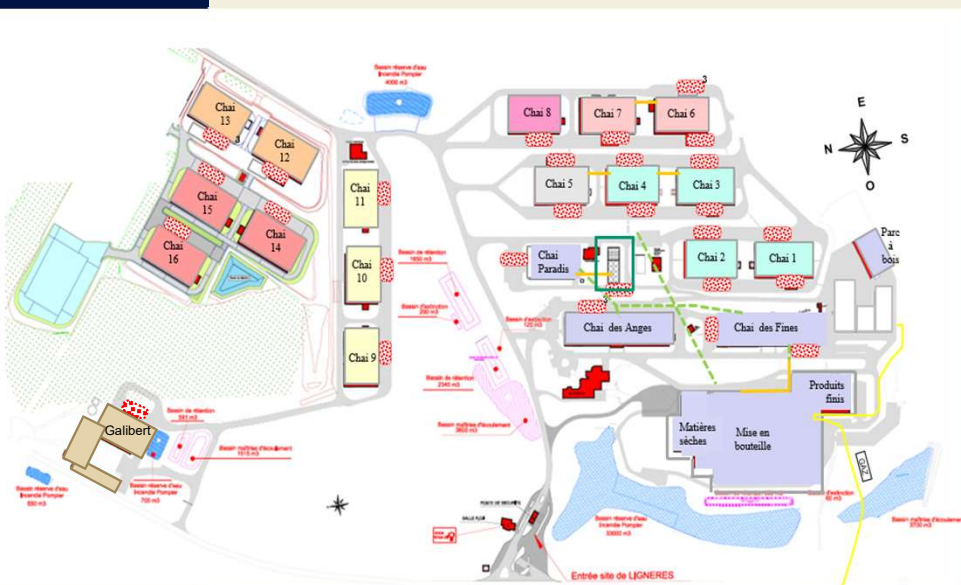
Stockage d'alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs - site SEVESO seuil haut depuis février 2014

Site classé ICPE SEVESO Seuil BAS

5000 T > QSP < 50 000T

Site classé ICPE SEVESO Seuil Haut

QSP > = 50 000T



Obtention des arrêtés préfectoraux	Evolutions du site
12 aout 2004	Arrêté préfectoral d'exploitation du site
9 février 2005	Mise en place des cuves de 2000hl
9 décembre 2008	Construction des chais 1,2,3,4
16 décembre 2011	Construction du chai 5
24 septembre 2012	Construction du chai 8
7 février 2014	Construction des chais 6 et 7 Passage en Seveso seuil haut
17 avril 2015	Construction des chais 9,10,11
12 février 2018	Intégration du site de Galibert dans le site 1
11 juin 2019	Construction de 2 chais 12 et 13
22 novembre 2019	Extension parc à bois
08 octobre 2020	Extension cuverie Paradis 2000
25 aout 2021	Construction des chais 14 à 16 – Réalisation d'un second bassin de rétention pour la plate forme nord du site.

AUTRES SPÉCIFICITÉS:

Spécificités environnementales à proximité

16 zones naturelles protégées dans un rayon de 10 km

13 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I dont La Tourbière du Champ Sauvage à 1,1 km

3 ZNIEFF de type II

1 zone de protection spéciale (à 2 km) : Coteaux des Bouchauds à Marsac

Aspects Environnementaux Significatifs

Consommations énergétiques : Electricité, gaz.

Traitement des effluents (Micro station épuration (228 m3 traités)),

Emission Carbone : emballages, énergies, fret (transport des eaux de vie, du cognac et des produits finis),

Certifications Suivi 2 obtenues en mars 2023

Management de la qualité,

Apporte des garanties en termes de qualité organisationnelle.

Management environnemental,

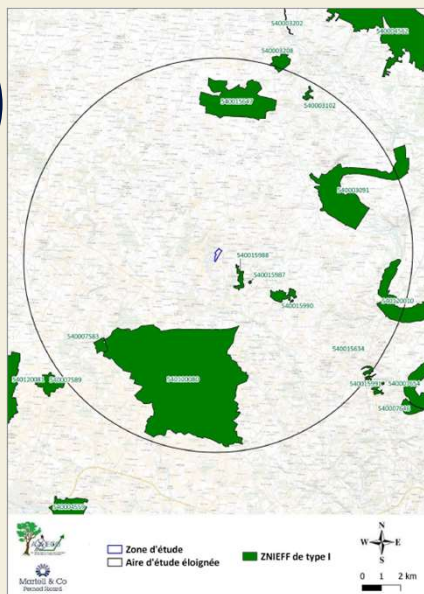
Constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise.

Management de la sécurité des denrées alimentaires,

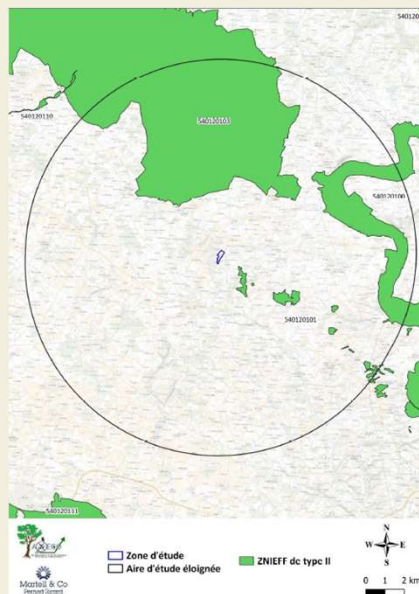
Définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires .

Management de la santé et de la sécurité au travail

Norme élaborée pour les entreprises soucieuses d'améliorer la sécurité de leurs employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.



ZNIEFF type 1

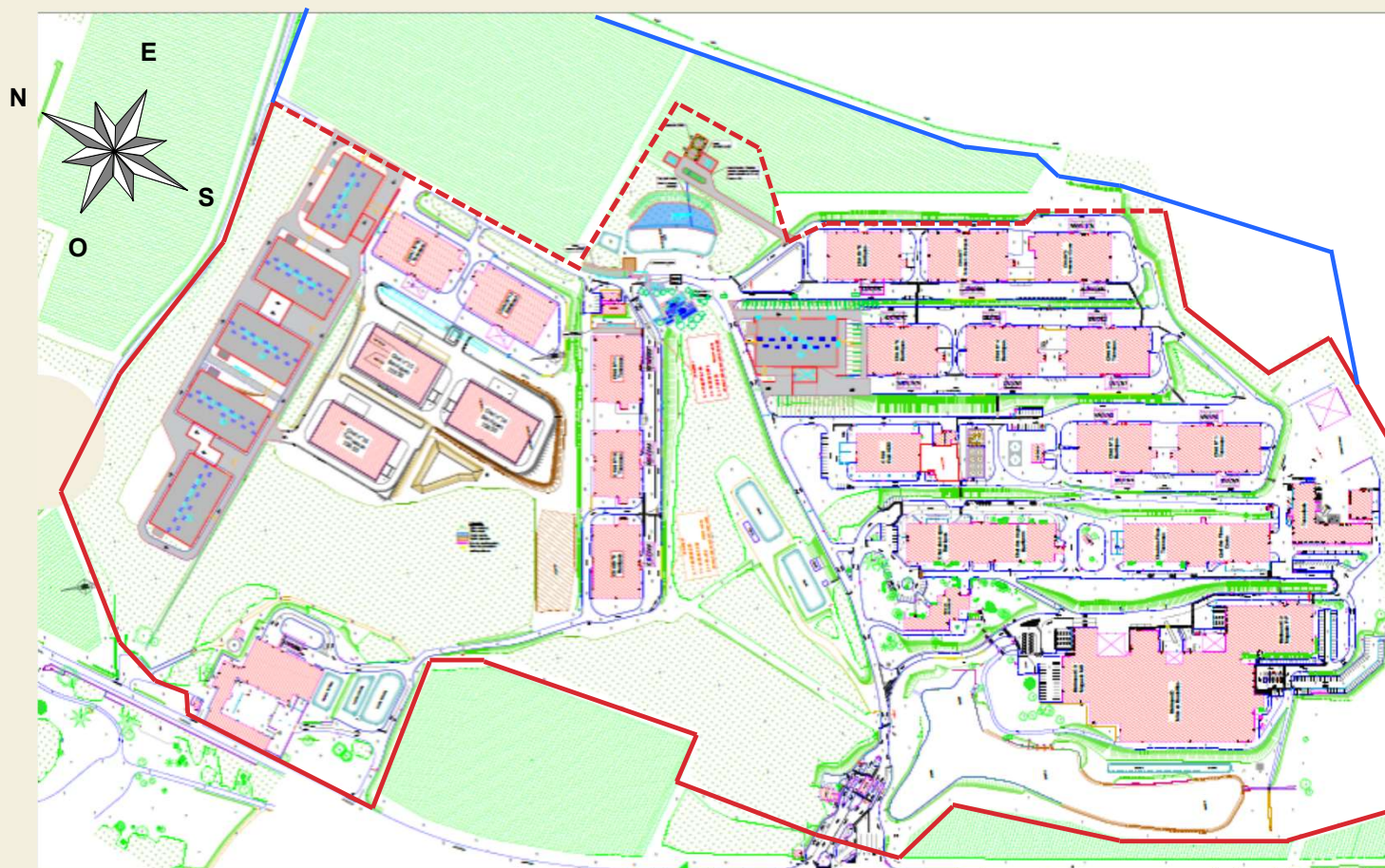


ZNIEFF type 2



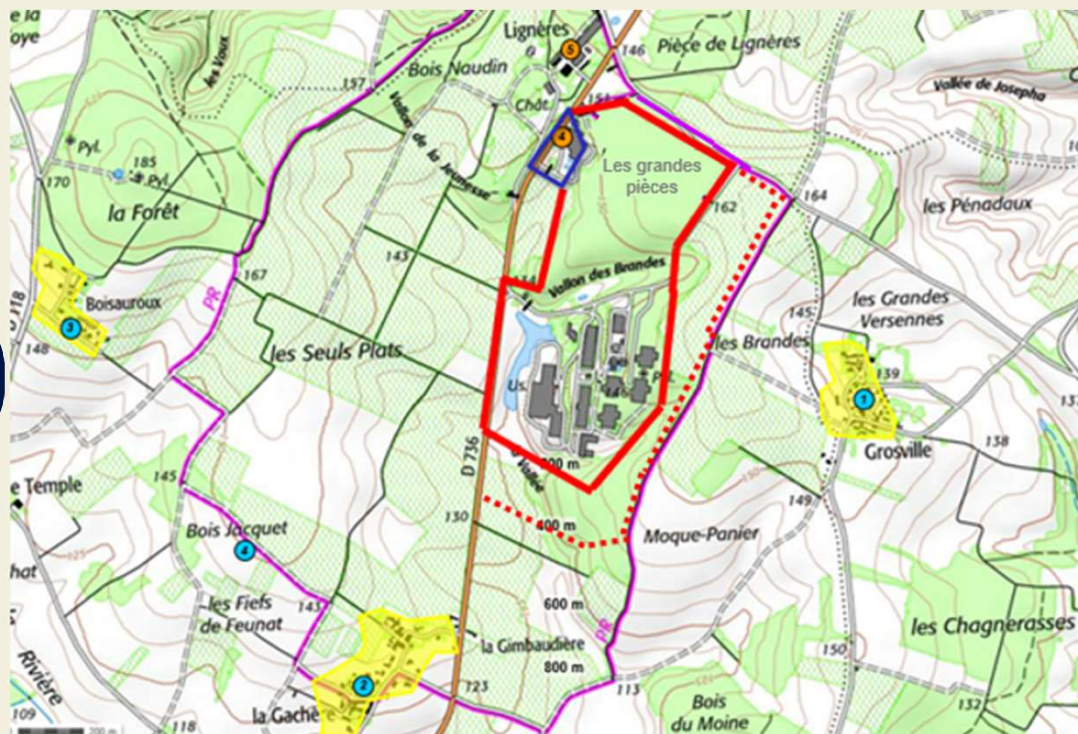
LIMITE D'EXPLOITATION ET DE PROPRIÉTÉ

Limite administrative du site ICPE
Limite foncière de propriété







CARTOGRAPHIE DES VILLAGES AVOISINANTS



Liste des localisations des populations sensibles dans un rayon de 1200 m :

Repère	Nom (nombre de résidents)	Distance au limite du site
1	Gros ville (20)	500m
2	La Gaschère et la Gimbaudière(60)	600 m
3	Boisauroux	1200 m
4	Chemin de randonnée	50 à 1000m
	Pas de maison de retraite ni hôpital à proximité du site	
4	MARTELL Site " GALIBERT "	500m
5	MARTELL " Château de Lignères "	700 m

-  Limite d'exploitation
-  Limite de propriété



NOS RISQUES MAJEURS, NOS MOYENS DE PROTECTIONS

Nos risques majeurs

- Déversement
- Incendie
- Explosion
- Pressurisation

Nos moyens de protections et de maitrises

Equipements Importants Pour la Sécurité conformément à l'Arrêté Charentes:

- Bassins incendie, sprinklage des chais avec émulseur depuis 2005,
- Réseaux séparatifs, regards siphoides, bassins de rétention équipés de fosse d'extinction pouvant contenir 50 % du chai le plus grand avec des maitrises d'écoulement dimensionnées pour recevoir les eaux d'extinctions,
- cuves frangibles équipées d'évents,
- ...,

Organisation Importante Pour la Sécurité

- Bonnes pratiques PERNOD RICARD,
- Document relatif à la protection contre les explosions,
- Représentation graphique des zones ATEX,
- Permis de feu,
- Autorisation de travail en zones identifiées ATEX,
- Contrôles hebdomadaires, mensuelles, annuelles des installations de protections,
- Procédure pour les situations d'urgence, POI,
- Suivi foudre,
- Alerte météo,
- GME16.17,
- Surveillance du site par vidéoprotection.



BILAN SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ FY22 (1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022)

Système complètement déployé, les indicateurs de performance démontrent une efficacité du système en place



: 17 personnes dédiées à la gestion du risque industriel + un prestataire H 24

Organisation, formations : OIPS maîtrisés, EIPS maîtrisés

Investissements pour protéger l'environnement et la sécurité dans le cadre de la réduction des risques: **7 % du budget**

Veille réglementaire : réalisée

Retour expérience accidents survenus sur autres sites SEVESO : réalisé

Inspections DREAL: pas de non-conformités relevées, 5 observations qui ont été traitées

Audits SGS, normatifs et visites: réalisés → plan d'actions déployé

Tests situations d'urgence réalisés: Un exercice POI et un déversement sur une nouvelle zone de dépotage

Pas d'accident avec conséquence perceptible à l'extérieur du site,



Pas d'incident significatif.

FICHE D'IDENTITÉ
PLANS
CARTOGRAPHIE DES
VILLAGES
AVOISINANTS
RISQUES MAJEURS
SYSTÈME DE
GESTION DE LA
SÉCURITÉ
PREVENTION DES
RISQUES ET COUTS

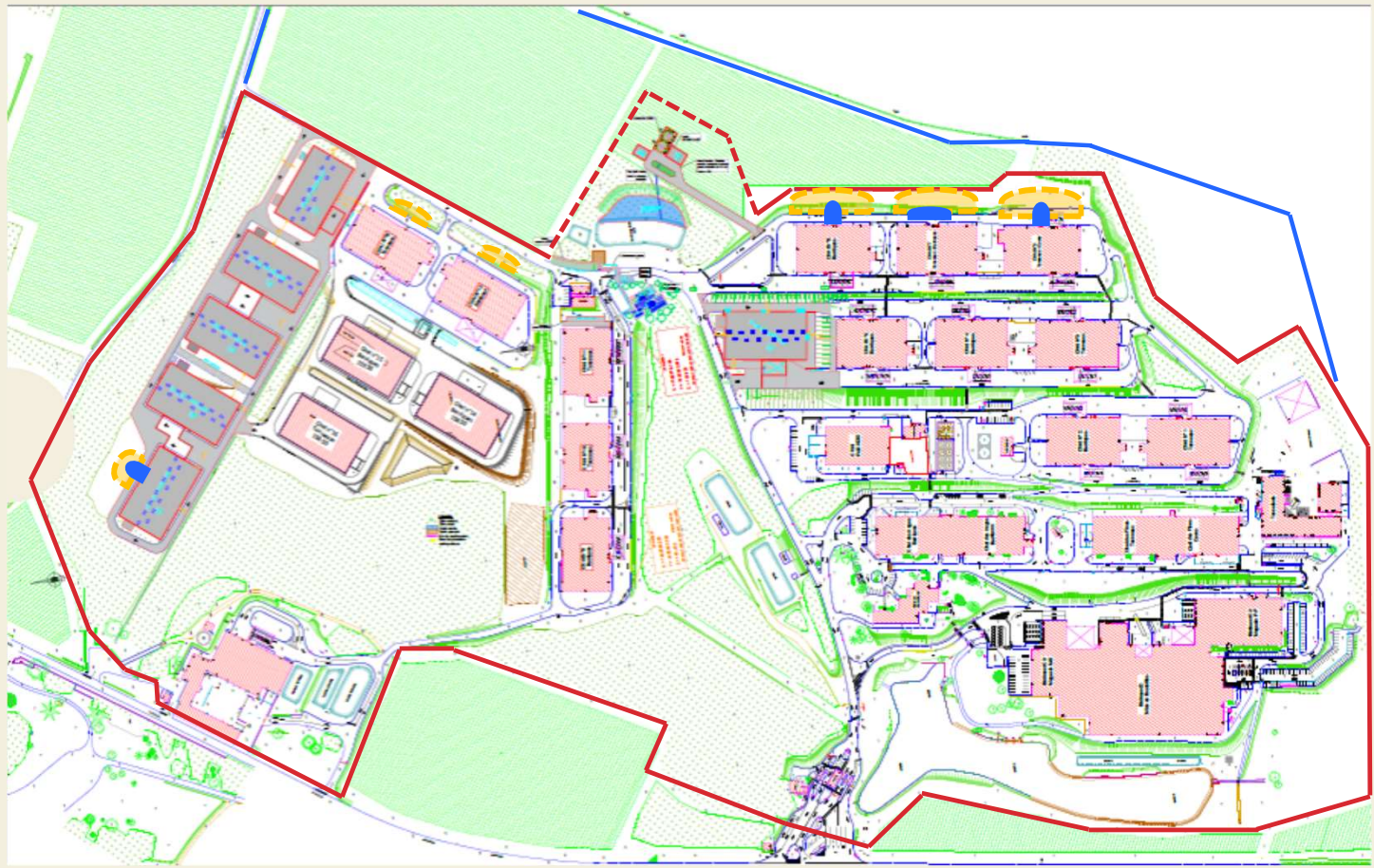


DISTANCE D'EFFETS
THERMIQUES

CARTOGRAPHIE DES FLUX THERMIQUES RÉSIDUELS PRENANT EN COMPTE LES MURS REI 240

-  Flux thermiques 3 kW
-  Flux thermiques 5 kW

Limite d'exploitation
Limite de propriété



Pas d'effets thermiques hors des limites d'exploitation




CARTOGRAPHIE:

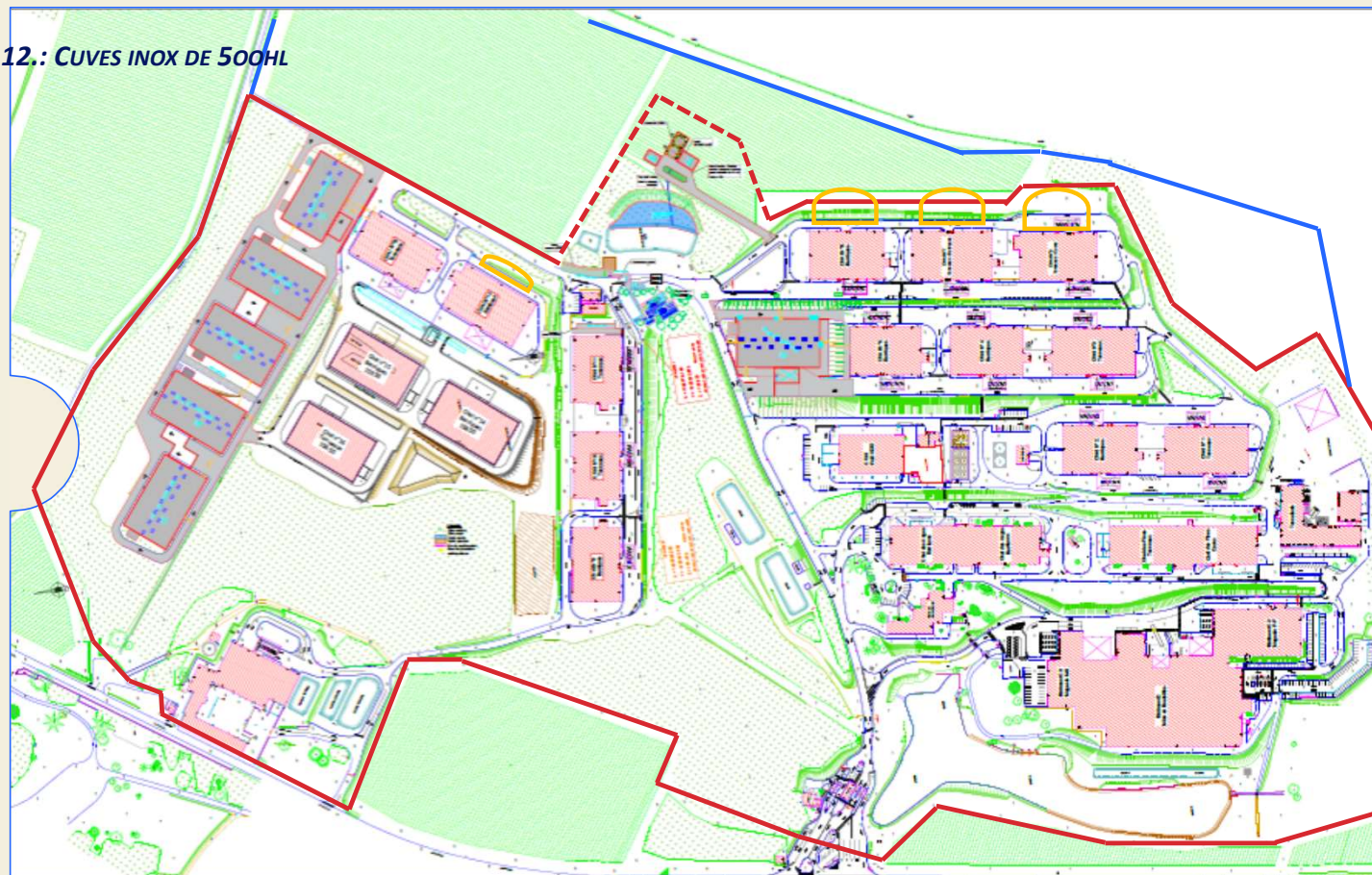
EFFETS DE SURPRESSION RÉSIDUELS:

**CHAI 6 : CITERNE ROUTIÈRE MAJORANTE SANS
PRISE EN COMPTE DES COMPARTIMENTS,**

CHAI 7, 8 ET 12.: CUVES INOX DE 500HL

 Effets surpression 50 mbar

Limite d'exploitation
Limite de propriété



Le seuil des effets irréversibles est atteint à l'extérieur des limites d'exploitation du site pour les chais 7 et 8. Toutefois la zone impactée appartient à la société.

FICHE D'IDENTITÉ
PLANS
CARTOGRAPHIE DES
VILLAGES
AVOISINANTS
RISQUES MAJEURS
SYSTÈME DE
GESTION DE LA
SÉCURITÉ
PREVENTION DES
RISQUES ET COUTS

PLAN D'OPÉRATION INTERNE ET FICHE REFLEXE

L'objectif du Plan d'Opération Interne est d'optimiser l'organisation des secours afin de gérer au mieux une crise éventuelle survenant au sein d'un établissement; il s'agit donc d'assurer la protection des personnes et de l'environnement immédiat, la remise en un état de sûreté le moins dégradé possible des installations et, bien-sûr, la maîtrise du sinistre.



DISTANCE D'EFFETS
THERMIQUES
DISTANCE D'EFFETS
SURPRESSION
PLAN D'OPÉRATION
INTERNE

COMPTE RENDU DES ÉVÈNEMENTS ET EXERCICES

30 mai 2022

Exercice Plan d'Opération
Interne,
Scénario : Départ de feu
exercice évacuation.



03 septembre 2022

Simulation intrusion,



Bons déroulements des exercices,
Retour très positif des équipes,
L'organisation interne donne toute son
efficacité.

10 octobre 2022

Déversement accidentel,



BILAN ENVIRONNEMENTAL

CONSOMMATION EAU DU SITE

Consommation FY 22 : 10 930 m³ pour un volume de 15 000 m³ autorisé par l'arrêté d'exploitation du 11 juin 2019.

REJET EAUX PLUVIALES

Prélèvement 17 janvier 2023 : Suivi qualitatif annuel des rejets des eaux pluviales :
Ensemble des résultats satisfaisants, tous inférieurs aux valeurs limites autorisées et fixées par l'arrêté du 02 février 1998».

REJET EAUX USEES (MICRO STATION)

Prélèvement 1 et 2 mars 2022: Eaux résiduaires traitées du site de Lignerès (sortie STEP)
Conformes pour un rejet dans le milieu naturel, pour les paramètres recherchés.

Prélèvement 23 et 24 août 2022: Eaux résiduaires traitées du site de Lignerès (sortie STEP)
Conformes pour un rejet dans le milieu naturel, pour les paramètres recherchés.



FICHE D'IDENTITÉ
PLANS
CARTOGRAPHIE DES
VILLAGES
AVOISINANTS
RISQUES MAJEURS
SYSTÈME DE
GESTION DE LA
SÉCURITÉ
PREVENTION DES
RISQUES ET COUTS

DISTANCE D'EFFETS
THERMIQUES
DISTANCE D'EFFETS
SURPRESSION
PLAN D'OPÉRATION
INTERNE
COMPTE RENDU
BILAN
ENVIRONNEMENTAL
(ANALYSES EP ET
REJETS)



FAITS MARQUANTS 2022

JANVIER

24 janvier
Mise en service
du chai 16

FÉVRIER



24 Février
Un camion de transport se
présente à l'entrée du site avec un
problème de freins sur notre
parking d'entrée nécessitant
l'intervention d'un préventeur Risk
Management (extincteurs poudre)
puis du SDIS 16 (refroidissement
LDV).

MAI



30 mai
Exercice POI

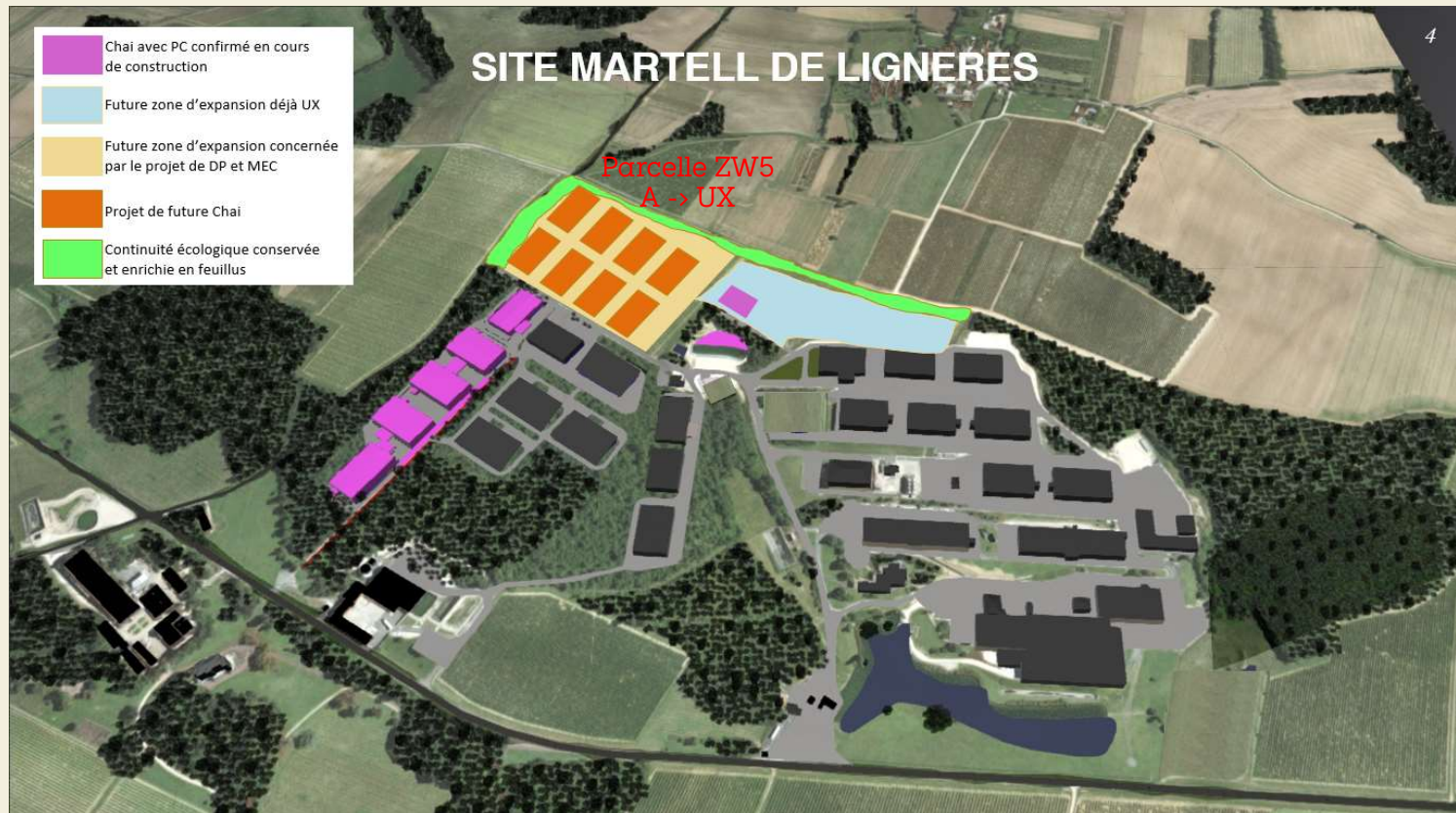
SEPTEMBRE

21 septembre
Inspection DREAL
Les 5 points observés ont
été traités.



PERSPECTIVES

ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS EMPORTANT UNE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU ET LE PROJET D'EXTENSION DU SITE DE LIGNERES (DU 5 JUIN AU 5 JUILLET 2023)



DERNIÈRE MINUTE

18 mai 2023: Alarme au PC sécurité,

Dégagement de fumée (pas de flammes) sur un distributeur alimentaire dans un espace détente indépendant et ne contenant pas d'EDV.



Intervention rapide des pompiers et des personnes d'astreinte Martell ainsi que d'ENEDIS pour recherche de la cause.

La platine du groupe froid situé dans le bloc d'alimentation a fondu pour une raison indéterminée.



Confirmation que notre système fonctionne en condition réelle sur un weekend prolongé



COMMISSION DE SUIVI

QUESTIONS DIVERSES



Merci pour votre attention



Affaire suivie par :
Myriam ROBERT
Pôle collectivités – Aménagement du territoire
Tél. : 05.17.20.33.99
Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr

Compte-rendu réunion du 7 juin 2023

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Martell à Rouillac

Participants :

- M. Sébastien LEPETIT sous-préfet de Cognac
- Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac
- M. Jean-François MORAS, chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant Mme la directrice régionale de la DREAL
- M. Renaud WITTEBROODT, Chef STGC-DDT16, représentant M. le directeur de la DDT
- Mme Amy MICHON, responsable qualité sécurité environnement, Sté Martell
- Mme Magalie MIGUEL, directrice industriel, Sté Martell
- M. Thierry POINOT, responsable environnement, Sté Martell
- M. Georges LACASSAGE, secrétaire du comité social économique, Sté Martell
- M. Sylvain ROY, secrétaire du CSSCT, Sté Martell
- M. Maxime BLANCHER, représentant Charente Nature
- M. le commandant Cyril LELONG, SDIS 16
- Mme Dominique MANCIA, maire de Rouillac
- M. Francis ROY, maire de St Cybardeaux

- M. CHAUVET Jean-Guy, vice président de la communauté de communes du Rouillacais

- M. Franc PINAUD, maire de Genac-Bignac

- M. Edouard GANNES, directeur des services de la CC du Rouillacais

- M. Yves BONNEMAIN, commune de Genac-Bignac

- Mme Myriam ROBERT, sous-préfecture de Cognac

Excusés :

- M. le président du conseil départemental et son représentant

- M. le maire de Val d'Auge

- M. le responsable du service interministériel de défense et de protection civile de la Charente

Absents :

- M. le président de l'association Perennis ou son représentant

La commission de suivi de site de la société Martell qui exploite des installations de stockage et d'embouteillage d'alcool de bouche sur le site de Lignièrès à ROUILLAC, s'est réunie le 7 juin 2023 à 14h30 à la ferme des Bouchauds à Saint-Cybardeaux.

La modification de la composition de la CSS, le bilan 2022 et les projets de la société Martell ainsi que le bilan de l'inspection des installations classées sont à l'ordre du jour.

M. le sous-préfet de Cognac préside la séance et donne la parole à M. MORAS de la DREAL après que chaque participant se soit présenté.

1 – modification de la composition de la commission :

Mme Amy MICHON a remplacé Mme Marielle MARJOLLET au sein du collège "exploitants" . A ce titre, un arrêté préfectoral du 11 mai 2023 modifiant la composition de la commission de suivi a été notifié le 17 mai 2023 à l'ensemble des membres de la CSS Martell.

2 – rapports d'inspection présenté par la Dreal :

M. MORAS rappelle la situation administrative du site et présente le bilan de l'inspection réalisée le 21 septembre 2022.

Pour 2023/2024, il prévoit une inspection approfondie : l'inspection annuelle obligatoire pour les sites classés SEVESO et éventuellement des inspections plus spécifiques.

Ces éléments sont détaillés dans le diaporama de la DREAL joint au présent compte-rendu.

M. WITTEBROODT demande si l'extension du site crée des effets sortants.

M. MORAS indique que le projet des chais 17 à 22 ne constitue pas une modification substantielle du site. Cependant une nouvelle étude des dangers est demandée et un arrêté préfectoral complémentaire sera pris.

M. POINOT précise que le choix des positionnements des bâtiments est fait en sorte de ne pas créer d'effets sortants des limites de propriété du site.

3 - présentation du bilan 2022 et des perspectives de la société MARTELL :

Le power-point, ci-joint, est présenté par M. POINOT, responsable environnement de la société Martell.

Il rappelle le contexte administratif et géographique ainsi que les différentes spécificités environnementales du site et présente les différents points inscrits au sommaire :

- risques majeurs,
- bilan du système de gestion de la sécurité,
- prévention des risques et coûts,
- distance d'effets thermiques,
- distance d'effets surpression,
- plan d'opération interne (POI) : ces exercices en mode réel sont importants pour la société, ils permettent de mieux gérer et maîtriser les décisions dans un contexte de crise,
- compte-rendu des événements et exercices,
- bilan environnemental,
- faits marquants : un incident survenu le 18 mai (jour férié) avec dégagement de fumée issu d'un distributeur de sandwiches rapidement maîtrisé et a montré que tout le dispositif sécurité fonctionne,
- dossiers en cours et perspectives.

M. WITTEBROODT demande des précisions sur la sécurité et la sûreté du site. M. POINOT indique qu'une société externe assure la surveillance du site H24 et que ses agents font le lien avec les équipes d'astreinte de la société MARTELL.

En l'absence de nouvelles questions, M. le sous-préfet remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet



Sébastien LEPETIT



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

MARTELL, SITE DE LIGNIERES, COMMUNE DE ROUILLAC

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SAINT CYBARDEAUX, LE 7 JUIN 2023

Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

I. Situation administrative

Exploitation de 19 chais d'alcools (+ 24 cuves inox extérieures) autorisée par arrêté préfectoral (AP) pour une capacité de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole supérieure à 40 % de plus de 50 000 tonnes (Seveso haut)

- **Arrêté préfectoraux d'autorisation environnementale :**
 - **AP du 11 juin 2019 modifié par :**
 - **APC du 8 octobre 2020 (extension chais paradis 2000)**
 - **APC du 25 août 2021 (chais 14, 15 & 16)**

Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

II. Bilan de l'inspection 2022

II.1 – Ordre du jour de l'inspection du 21 septembre 2022

- Examen, par sondage, du respect des prescriptions de
 - l'arrêté d'autorisation du 11/06/2019 réglementant l'exploitation de l'établissement
 - l'arrêté ministériel du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels (toutes ICPE)
 - l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs (ICPE Seveso)

II. Bilan de l'inspection 2022

II.2 – Constats

- Exigences réglementaires respectées (vérification par sondage)
 - Cuvettes de rétention
 - Aire de chargement, déchargements et manipulations
 - État des matières stockées
 - Suivi de la sous-traitance
 - Suivi des habilitations
 - Formation des entreprises extérieures
 - Gestion des situations d'urgence
 - Permis de feu
 - Clôture des travaux
 - Audits de la sous-traitance

II. Bilan de l'inspection 2022

II.2 – Constats et suites

- Faits susceptibles de suite
 - Mesures constructives (article 7.2.2.1 de l'annexe arrêté préfectoral du 11/06/2019) : lors de l'inspection, il a été constaté que certaines portes des nouveaux chais récemment livrés n'étaient pas coupe-feu 30 minutes ; un espace libre d'environ 3 cm était présent entre les portes et le sol.

- Par courrier du 08/12/2022, la société MARTELL a répondu aux observations émises. Les solutions techniques proposées répondent aux observations de l'inspection et à l'écart constaté.

Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

III. Perspectives 2023 / 2024

III.1 – Inspection approfondie

- Établissement prioritaire devant faire l'objet d'une inspection DREAL tous les ans (P1)

- Possibilité de réaliser des inspections supplémentaires hors PPC sur des thématiques spécifiques

III. Perspectives 2023 / 2024

III.2 – Suivi des actions Post-Lubrizol

Thématiques	Echéance	Dispositions pour les établissements Seveso Seuil Haut
Etat des stocks	à/c du 1er janv 2021	état des stocks tenu à jour et à disposition en permanence des services de secours et d'inspection y compris pendant un sinistre
	à/c du 1er janv 2022	état des stocks différencié (gestion de crise/information du public)
POI	Immédiate	Renforcement des exercices POI (tous les ans SSH)
	31/12/2021 au 30/06/2025	Lors de la révision du contenu des POI : ajout de la liste des produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie lors de l'élaboration, la révision ou la MàJ de l'EdD (entrée en vigueur échelonnée - 30/06/2025 maximum)
	01/01/2023	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des mesures permettant de réaliser des prélèvements environnementaux à l'intérieur ou à l'extérieur des sites industriels : liste des substances, équipements de prélèvement (peuvent être mutualisés), organismes compétents...
	31/12/2021	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des actions de remise en état et de nettoyage de l'environnement à mener après un accident majeur
EDD	Tout réexamen d'EDD à partir du 26/09/2020	Lors du réexamen de l'EDD, l'exploitant recense les technologies éprouvées et adaptées qui à un coût économiquement acceptable pourraient permettre une amélioration significative de la maîtrise des risques compte tenu d l'environnement du site
	01/01/2023 (nouvelles EDD et EDD mises à jour à compter de cette date pour mise à disposition de l'info au plus tard le 30/06/2025)	Mentionne des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important dans l'EDD Hiérarchisation des produits en fonction des quantités susceptibles d'être libérées et de leur toxicité
Rapports assureurs	Immédiat	Mise à disposition des éléments des rapports de l'assureur
Coopération industriels	Immédiat	Echanges et coopération des industriels Seveso voisins pour élaboration PPAM, info du public et infos voisins et pour élaboration PPI

III. Perspectives 2023 / 2024

III.3 – Modifications à venir : construction chais 17 à 22

La demande d'extension, déposée le 6 juillet 2021, n'est pas considérée comme substantielle (arrêté préfectoral du 25 août 2021 ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale).

L'inspection des ICPE a toutefois demandé à ce qu'une nouvelle étude de dangers, couvrant l'ensemble des activités et installations du site de Lignièrès, soit produite, ce qui a été fait en juin 2022.

Un nouvel arrêté préfectoral sera pris prochainement pour fixer les prescriptions pour l'ensemble des activités autorisées dans le périmètre autorisé à ce jour.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?